

**Compte rendu du Conseil Communal**  
**Lundi 19 MARS 2018 – 19h00**

Présents : Jean Luc BOCH — Patrice MEREL – Christiane CHARRIERE ——— Myriam MONTMAYEUR – Fabienne ASTIER – Patricia BERARD — Joël OUGIER SIMONIN — Stefan KOUMANOV - Marion LIZEROUX Corine MICHELAS René ALLAMAND Pierre OUGIER

Excusés : Gérard MONTILLET Evelyne FAGGIANELLI - Séverine BRUN -

Absents : Laurent ASTIER – Raphaël OUGIER Richard BROCHE–

**1. Présentation des projets en cours**

***Stade d'altitude : (rugby et foot) :***

Mme Lizeroux présente l'idée de ce projet, qui est aujourd'hui à l'étude (faisabilité et chiffrage), ce projet ayant pour vocation de permettre les entraînements d'équipes en altitude, à l'instar de Tignes ; l'idée serait de confier la gestion de cet équipement à un prestataire privé ;

M Philippe Martin présente l'avancement de cette étude, et indique qu'il a effectué des démarches de « sourcing » afin de rencontrer des entreprises potentiellement intéressée pour la gestion/exploitation de cet équipement.

Le lancement des études fait ressortir à ce jour :

- Le terrain naturel sera privilégié car plébiscité par les joueurs et moins onéreux ;
- Une fois la plateforme réalisée, 8 semaines sont nécessaires pour installer le terrain ; passées ces 8 semaines, 8 semaines de plus sont nécessaires pour que la pelouse prenne bien ;
- 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour que le terrain soit opérationnel
- Appel à candidature lancé fin mars (délai de 30 jours après l'appel)
- Obligations imposées à l'entreprise qui répondra, possibilité de sous-traiter la maintenance ; (entretien et mise en route au printemps)

M Merel indique qu'afin que le gazon soit d'une qualité optimale, il serait préférable d'engazonner à l'automne ;

M le Maire souhaite savoir comment ce terrain sera protégé : normalement, cet espace ne doit pas être utilisé en hiver, afin d'éviter de l'endommager ; sinon il faudra prévoir des protections (pneus) ;

M le Maire souhaite interroger le conseil communal afin de savoir si les élus souhaitent (pour quelques mètres de différence) prévoir la surface nécessaire permettant des entraînements officiels ;

Mme Lizeroux indique qu'elle s'est rendue à Tignes afin de voir comment sont installés et gérés leurs terrains, elle confirme la viabilité et l'intérêt de ces équipements.

M Ougier-Simonin s'interroge sur le coût de cet équipement (entre 400 et 600 000 euros) ;

M Merel indique que le projet avoisine les 450 000 euros (sans barrières car non indispensables) ; par ailleurs, il rappelle qu'il faut profiter de la coupe de monde de Rugby 2019, afin de proposer ce produit aux équipes qui seront intéressées pour venir s'entraîner en altitude ; M Merel ajoute que ce calendrier facilitera certainement l'octroi de subventions dans le cadre de cet investissement.

M Ougier-Simonin demande si les subventions pourront être accordées, car les aides doivent normalement être accordées avant de démarrer les travaux.

M Martin indique qu'il serait judicieux de commencer les travaux cette année, et de réaliser la plateforme ; Mme Lizeroux rappelle qu'elle attendait l'aval du conseil communal et le retour des études et du chiffrage pour lancer concrètement ce projet (faisabilité et coût) ;

Après accord du conseil, les demandes de subventions pourront également être lancées.

M le Maire demande l'avis du conseil communal concernant ce projet ;

M Koumanov estime qu'il faudra, selon lui, installer des filets (Tignes : filets de 2m) ;

Corine Michelas indique qu'elle est favorable à ce projet dans la mesure où il permet de développer l'été, et qu'il est cadré financièrement.

M Joël Ougier-Simonin trouve qu'il est précipité de décider ce soir de lancer ce projet, et qu'il souhaiterait avoir un prévisionnel (recettes/dépenses) ; Mme Lizeroux fait remarquer qu'il a été demandé de présenter les projets au conseil communal afin d'avoir l'aval des élus de la commune déléguée de Macot, or ce soir la présentation avait bien pour but de pouvoir poursuivre ce projet, et donc d'avancer sur la commercialisation de cet équipement ; il paraît en effet difficile de promouvoir un équipement que la collectivité n'est pas certaine de réaliser.

***Le conseil communal valide la continuité de l'étude et l'avancement de ce projet.***

### ***Déviation du Chef-lieu***

Monsieur le Maire présente l'un des projets majeurs de ce mandat, et indique que l'évolution des études a permis de profiler un tracé beaucoup moins contraignant et qui ne pénalise pas certains bâtiments existants ; par ailleurs, ce nouveau tracé est plus doux et a vocation à être incitatif, le but étant bien entendu que les usagers prennent de préférence ce tracé, en lieu et place de la traversée du village.

M Martin explique que l'ensemble des tracés existants depuis 2006 ont été repris et travaillés, afin d'étudier le tracé le plus pertinent :

L'idée étant de réaliser une route la plus linéaire possible, avec une pente très faible et des virages plus doux.

Avec cette nouvelle proposition, les parkings de la salle polyvalente ne sont pas impactés, les bâtiments de l'entreprise Perrière ne sont pas impactés non plus, et le rond-point ainsi que la nouvelle voirie sont décalés des riverains, ce tracé leur est donc plus favorable. Les descentes des réseaux sont évitées, les zones de remblais des mines sont également évitées.

L'étape suivante sera la prise de contact avec les propriétaires afin de demander l'autorisation d'aller effectuer les sondages qui permettront de poursuivre les études de faisabilité et les chiffrages de ce projet.

***Le conseil communal valide la continuité des études et l'avancement de ce projet.***

### ***Régularisation des écrins :***

Le dossier de régularisation des lots de la galerie des écrins est présenté au conseil communal, M Merel explique qu'il s'agit de réunir l'ensemble des lots afin, in fine, de n'avoir plus qu'un seul lot, et de sortir de la copropriété ; la commune paie actuellement 24 000 euros, plus une quote-part de participation à la chaufferie, à l'entretien et à la réfection des galeries.

Après création de ce lot unique, la clé de répartition sera différente. De plus, M le Maire indique qu'il souhaite qu'une participation aux frais soit réclamée aux commerçants, par le biais de conventions.

***Le conseil communal valide la création de ce lot unique ainsi que la validation des conventions de participation des commerçants aux frais.***

### ***Parking 1800 :***

M Martin indique qu'une 1<sup>ère</sup> phase de travaux a été réalisée, la phase 2 ce de parking va être engagée au printemps.

Il reste aujourd'hui 10 000 M3 à mettre en œuvre, qui seront mis en œuvre avec les remblais de l'hélistation (Bouclets) ;

L'appel d'offres sera lancé cette semaine ; Deux options, soit l'entreprise ira récupérer le matériau sur l'hélisurface, soit le matériau sera transporté sur l'aire de travaux et l'entreprise le mettra en œuvre.

Le stationnement des camions aménagés s'est bien passé, les occupants paient leur occupation, et la collectivité n'a plus les retours négatifs du caravaneige, dus à la cohabitation des camping-caristes et des camions aménagés.

M le Maire rappelle que l'objectif est de permettre, sur ce parking, le stationnement de tous les véhicules qui restent en place sur des périodes longues (véhicules tampons).

Pour l'hiver prochain il faudra donc faire en sorte d'inciter les saisonniers à se stationner sur ce parking, en leur indiquant la gratuité de ce stationnement (100 places créées), et qu'ils n'auront pas à déplacer leurs véhicules.

Par ailleurs, le déneigement devra être contrôlé hiver prochain car l'entreprise a été défaillante (plusieurs courriers envoyés à l'entreprise)

M le Maire ajoute qu'une navette gratuite et qu'un escalier en caillebotis seront prévus pour l'hiver prochain.

***Le conseil communal prend acte de l'avancement de ce projet.***

Le conseil communal remercie M Martin pour sa présentation très complète et détaillée.

## **2. Convention ONF pour l'encadrement des jeunes**

M le Maire indique que contrairement aux années précédentes, l'ONF ne veut plus prendre en charge la location du véhicule qui resterait donc à la charge de la commune (2 400 euros), en plus du montant de l'encadrement (13/15 000 euros par an), ces sommes étant à ajouter au coût pris en charge par la commune pour l'embauche des 8 jeunes (14 700 euros).

M Ougier-Simonin rappelle qu'une étude avait été lancée pour créer un service communal, afin de ne plus avoir à financer cette convention ;

Cette étude doit être travaillée avec les services du SIGP et l'ensemble des services de la Plagne Tarentaise.

***Le conseil communal souhaite que l'étude de création d'un service avec encadrement par des chefs d'équipes communaux soit à nouveau étudiée, et présentée pour une éventuelle mise en place à l'été 2019.***

## **3. Ouverture des RM été 2018**

M René Allamand indique qu'une réunion de travail a déjà été organisée, afin de retravailler sur la répartition des liaisons, qui étaient selon lui, en déséquilibre.

Les coupures du midi ont également été travaillées pour être cohérentes.

M Allamand fait également remarquer que les travaux Bellecote/Belle Plagne vont être difficiles à lancer ce printemps avec les cumuls de neige. De plus, compte tenu du peu de passages, il est proposé une coupure Colorado sur le temps de midi (en cours de réflexion).

La Roche de Mio tournerait 5 jours sur 7, les colosses 7/7 ;

Les pistes VTT Bellecote/Belle Plagne sont à redéfinir, en effet les liaisons actuelles sont compliquées ;

Le travail sur la cohérence des ouvertures des liaisons et des accès commence à porter ses fruits, l'objectif étant de parvenir à une ouverture La Roche de 5 jours par semaine.

***Le conseil communal prend acte de ces informations.***

#### **4. Points OT**

Local reprographie et ancienne bagagerie : pour l'installation de chantier de construction savoyarde, l'OT demande si ils doivent toujours libérer le local reprographie et l'ancienne bagagerie (la question sera posée aux ST) ;

Le projectionniste de Plagne Centre/Bellecote indique qu'il n'est pas compétent pour passer les DVD car il ne s'agit pas (selon lui) de films ; pour les demandes de passage de films, le technicien de l'OT est toujours sollicité. M Koumanov s'interroge sur ce fonctionnement car il lui semblait que l'OT ne devait plus intervenir concernant les cinémas, mais uniquement dans le cadre de la gestion des salles, mandat qui a été confié à l'OT par la commune.

***Le conseil communal prend acte de ces informations.***

#### **5. US Belle Plagne**

Mme Bérard souhaite faire un point concernant le fonctionnement de l'US, et notamment les dépenses supportées par les copropriétaires :

Budget de fonctionnement 390 000 euros supporté par les copropriétaires (subvention de 15 000 euros de la commune), dont notamment :

- Déneigement et nettoyage : 168 000 euros
- Tonte espaces verts 22 000
- Cotisation PK amont et aval : 24 000 et 38 000 euros
- Travaux d'entretien divers : 55 000 euros
- 25 500 euros Sogir et participation agent de surveillance
- 2 ascenseurs remplacés à Pégaze : 330 000 euros
- Liaison vers le haut 20 000 provisionnés
- Travaux de la rue du bas : 400 000 euros
- Caniveaux du bas : 43 000 euros /caniveaux du haut : 30 000 euros

La navette télécabine entre Bellecote et Belle Plagne est supportée par les copropriétaires. Les charges de l'US pour un appartement de 30m<sup>2</sup> sont annuellement de 240 euros et pour le Télécabine de 135 euros ;

La commune paie l'éclairage public de Belle Plagne, qui est très déficient.

La taxe de séjour pour Belle Plagne représente 430 000 euros.

Mme Bérard insiste sur le fait que les copropriétaires paient les frais relatifs au ramassage des OM à l'intérieur des parkings (50 000 euros), ce service particulier s'ajoutant pour les copropriétaires à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères due par tous les redevables de la commune.

***Le conseil communal prend acte de ces informations et remercie Mme Bérard pour ce point très détaillé.***

#### **6. Tennis Chef-lieu**

Mme Lizeroux explique qu'il n'est pas possible de faire encaisser les licences et la location des cours sur balle jaune (sur le logiciel) ; il faut donc travailler sur le paramétrage de balle jaune en fonction de l'obtention d'une licence, avec un tarif préférentiel pour les licenciés du club de La Plagne Tarentaise.

***Le conseil communal prend acte de ces informations.***

## **7. Achat d'une maison à Montmerry**

M le Maire souhaite présenter au conseil communal l'achat d'une maison à Montmerry,

Il explique que dans le cadre d'un parcours de découverte du patrimoine, des rénovations sont à prévoir pour une chapelle, une fruitière et une ancienne maison ;

Cette maison mise en vente à 55 000 euros ne peut pas être prise en charge dans le budget de La Cote d'Aime ; M le Maire propose de prendre en charge cet achat sur le budget de La Plagne Tarentaise.

L'intérêt de cette bâtisse réside dans le caractère authentique dans lequel elle a été conservée, et l'intérêt historique et patrimonial de son contenu.

M Ougier-Simonin indique être tout fait favorable, car pour lui, il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul budget La Plagne Tarentaise, et qu'une seule commune.

Mme Michelas est favorable à cette acquisition dans la mesure où l'intérêt patrimonial est préservé et développé sur le territoire.

M le Maire indique qu'il souhaite recueillir l'avis du conseil communal pour ensuite proposer cette acquisition au conseil communal de La Cote d'Aime.

***Le conseil communal approuve cette acquisition.***

## **8. Compteurs Linky**

M le Maire rappelle la polémique autour de l'installation de ces compteurs (risques sanitaires, contrôles des données, tarifs.....)

La question est de savoir si les communes ont les moyens d'interdire l'installation de compteurs sur leur territoire.

D'après une 1ère analyse sommaire, les communes n'ont pas le droit de délibérer, notamment lorsqu'elles ont délégué leur compétence (SDES).

M le Maire informe cependant le conseil communal que deux communes de Savoie ont délibéré contre les compteurs Linky (St Pancrace et Champagny en Vanoise).

***Le conseil communal demande que l'on poursuive les recherches concernant ce dossier.***